

POINT BREAK

DICTON DE LA PÉRIODE :

« Plus un indicateur quantitatif est utilisé pour prendre des décisions, plus il va être manipulé et plus son usage va aboutir à corrompre le processus qu'il était censé améliorer ! »



2026: RECHERCHE BUDGET DÉSÉSPÉRÉMENT

Le dernier budget voté à l'équilibre remonte à 1974. Depuis les générations de députés ont toujours voté des budgets déficitaires. Depuis juin 2024 la situation s'est encore détériorée. Sans majorité à l'Assemblée la construction budgétaire relève d'une mission impossible. Au moment de l'écriture de l'article aucune solution semble émerger. Rarement le débat politique a été à ce point concentré sur cette unique thématique oubliant au passage de dresser des perspective d'avenir sur l'éducation, la santé, le logement... Le seul budget inscrit dans le marbre c'est celui du ministère de la défense qui se comprend vu le contexte international, mais qui n'est guère rassurant pour les citoyens.

Autre sujet d'inquiétude sur l'emploi cette fois c'est l'arrivée en force de l'intelligence artificielle (P2) qui annonce des gros versements sur le marché du travail mondial. Pour France travail cela va se traduire à terme par des réductions de m2 et donc d'effectif



même si ce n'est pas encore acté, on parle de 500 postes en moins. (P5)

Dans ce contexte la remise en question des aides d'état aux entreprises n'a pas l'air d'être remis en question vu la liste sans fin des abus depuis 2017 (P6).

Pour Paca notre CSE va présenter pour 2026 une revalorisation du forfait et du coefficient familial. Sans doute la démonstration d'une excellente gestion budgétaire.

En matière d'écologie l'étude de l'Ademe fait un point et les perspectives sur la consommation des Data Center qui poussent comme des champignons (P7) et dont personne

ne semble se soucier. Nous savons que abrogé ou suspendu le débat sur les retraites n'est pas clôturé et que toutes les organisations syndicales restent mobilisées sur les futures réformes qui ne manqueront pas d'alimenter les débats et les futures mobilisations dès 2027 sans oublier les salaires, les conditions de travail, les effectifs, la protection sociale...

Pour l'heure il nous reste à vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année!



Eric Almagro
Délégué syndical FSU emploi PACA

DEC. 2025 - N°37



DANS CE NUMÉRO :

IA	2
Effectif et m2	5
Aide d'état aux entreprises./ASC	6
Etude Ademe sur la consommation de l'IA	7
Retraite: Le grand débat	8
EN BREF	9
Humour	10

FSU emploi PACA

72 av William Booth,
13012 Marseille

06.71.98.64.19

LE IA À FRANCE TRAVAIL

Le rapport DEGEST du 15 juillet 2025, commandé par le CSEC, nous éclaire sur l'IA qui, en l'espace de 4 années, fait aujourd'hui partie de notre quotidien professionnel. Cette expertise nous éclaire sur la « la politique de déploiement de l'IA au sein de France Travail ». L'IA générative et ses usages constituent un changement de paradigme, porteur de risques proprement inédits, dressant un défi d'acculturation pour les partenaires sociaux et dont personne, pas plus ces derniers que quiconque, ne maîtrise pleinement les enjeux.

L'IA générative

L'Intelligence Artificielle dite « générative » (car c'est bien de cela qu'il s'agit à France Travail) n'est pas un logiciel ou un progiciel de plus, c'est une technologie alternative aux algorithmes utilisés dans l'informatique déterministe. Un modèle d'IA générative est une brique logicielle qui prend des données en entrée et génère un résultat. Il existe une multitude de modèles, qui sont plus ou moins capables d'ingérer des données de types différents – texte, son, image, vidéo pour s'en tenir aux types de média. et en produire de certains types. Lorsqu'il est question de modèle dans le contexte de France Travail, c'est à ce jour uniquement de LLM (Large Language Model), donc de texte, dont il est question. Le fonctionnement (très vulgarisé) est le suivant : le modèle reconnaît la question ou la requête qui lui est faite par l'utilisateur et génère du texte en réponse, ou plutôt complète le texte de la requête. Un trait fondamental de ces modèles, c'est qu'un LLM est une boîte noire. En effet, s'il est évidemment possible de comprendre sa mécanique – sans quoi il serait impossible de l'assembler –, même les concepteurs d'un LLM seront dans l'incapacité d'expliquer exactement le fonctionnement, au sens de pourquoi un tel modèle génère tel résultat à partir de telles données. Même pour ses concepteurs, il n'est possible d'expliquer pourquoi le modèle fournit telle réponse à telle question posée. Il restitue des réponses à partir d'un corpus tellement gigantesque et accorde une telle place à l'aléatoire, que comprendre comment il fonctionne en production reste encore un défi. Ce sont ses incapacités qui illustrent peut-être le mieux, à revers, comment il ne fonctionne pas. Ainsi un modèle d'IA générative peut donner des réponses à des requêtes extrêmement complexes mais il peut en même temps donner des réponses fausses à des questions aussi triviales que : « combien y a-t-il de « n » dans le mot « conventionnement » ? ou à des problèmes d'arithmétiques des plus simples. Le comportement de ces modèles comporte une part d'imprévisible.



« L'IA
GÉNÉRATIVE
NECESSITE UNE
VIGILANCE
RENFORCÉE »

Au regard de ce qui vient d'être dit, il est possible d'affirmer qu'un modèle génératif ne répond jamais vraiment à la demande qu'un utilisateur lui adresse, mais qu'il répond à une version de cette demande : le texte de la demande est complété d'autres textes, au minimum le contenu de la conversation jusqu'alors, et éventuellement des données reprises massivement ou sélectivement de documents ; l'ensemble, qui constitue le prompt utilisateur, est précédé d'un prompt système, que l'utilisateur ne voit pas plus que les textes qui viennent d'être évoqués, et qui contient des consignes ; tout cela conditionne le texte que le LLM génère pour compléter. Celui qui lui est fourni, que l'utilisateur interprète comme étant sa « réponse ». Dernier point : tous ces modèles sont en constante évolution. Ne serait-ce qu'un changement de version d'un modèle peut impacter la manière dont il faut l'utiliser, et également dont il faut utiliser les outils qui s'appuient dessus.

Autrement dit, la capacité de France Travail à respecter son engagement de transparence des décisions concernant ces derniers à l'aide d'outils à base de LLM. Comment expliquer de manière « la plus compréhensible possible » ce qu'il est, à date, impossible de comprendre ?

Dans tous les cas, il paraît donc nécessaire que, si elles ne le sont pas, les équipes qui conçoivent les outils à base d'IA générative soient acculturées à la sécurité du recours à des LLMs, pour bien identifier la part qui leur incombe dans cette dernière. Cela nous paraît d'autant plus important qu'étant donné la forte dynamique qui anime ces équipes, la tentation de pousser plus loin les feux sur un plan technique peut être grande. France Travail n'en est déjà plus à déployer un Chat de base, c'est-à-dire un Chat qui fonctionne en vase clos. Aujourd'hui, ce Chat peut déjà s'appuyer sur des données récupérées via RAG. Demain, les équipes voudront certainement explorer les possibilités offertes par la possibilité que le Chat s'appuie sur des outils. Inévitablement, plus un Chat est ouvert sur les systèmes d'information, plus les enjeux pour la sécurité du recours au LLM sous-jacent deviennent considérables.

Bien que les modalités d'évaluation des effets sur les métiers, le travail et ses conditions de réalisation, restent insuffisamment affinées à ce jour et qu'elles doivent faire l'objet d'une information suffisamment précise pour en connaître les rouages et les limites, il conviendra quoi qu'il arrive de :

- Construire une vision plus globalisante de l'évolution des conditions de travail, des contenus des métiers et des risques professionnels attenants, compte tenu de la multitude d'évolutions en cours liées au plan d'efficience et aux différents leviers mobilisés. Cette vision globale sera évidemment à partager à une régularité qui soit en cohérence avec les avancées sur ces 2 pans (évolutions liées aux technologies et évolutions liées aux processus) entre les différents acteurs intervenant sur ces sujets.

- Affiner cette vision globale des risques et impacts à l'aune de la spécificité des agences et des contextes des utilisateurs.

- Un approfondissement de la formation des acteurs locaux en charge du DUERP serait de mise. Les directions d'agence doivent disposer de plus de compétences et de temps pour la mise à jour de ce document, les représentants de proximité devraient pouvoir participer à cette mise à jour à l'aune des remontées diverses, des inspections trimestrielles qu'ils opèrent.

- S'assurer que ces acteurs ne soient pas laissés pour compte dans l'acculturation nécessaire à l'IA.

- Eclaircir comment pourra s'opérer la prévention dont on a vu qu'elle sera tardive par rapport à l'apparition des risques. En effet des protocoles d'analyses des impacts et des risques n'ont de sens que s'ils trouvent des réponses concrètes en termes de prévention qui ne sauraient se résumer à la sensibilisation, l'acculturation ou la formation. Il s'agit notamment de pouvoir revenir en arrière lorsque ce sera nécessaire, de s'assurer du maintien et du développement des compétences permettant de fonctionner en mode dégradé (sans les recours aux solutions IA). A suivre



« LA QUESTION SE POSE SUR
L'ÉCOLOGIE ET LA
CONSOMMATION DES DATA
CENTER. »

POINT BREAK



L'IA qui impacte des domaines aussi variés que la presse, la création artistique, les services publics, les entreprises privées n'en a pas fini de soulever interrogations.

C'est dans l'éducation que le débat pointe et remet en question la transmission du savoir, car depuis deux ans elle a fait son apparition dans les salles de classe avec des répercussions que l'on mesure mal et que le ministère de l'éducation nationale semble prendre à la légère. Les témoignages des enseignants en attestent. « Depuis son avènement les élèves s'en remettent constamment à ChatGPT pour faire leurs devoirs. A terme les risques sont énormes pour abaisser le niveau. En effet plus aucun travail de longue haleine à la maison n'est possible ». Des professeurs ont décidé d'arrêter les devoirs sans doute lassés de corriger des copies robotiques et de favoriser le travail en classe sous surveillance accrue. Les cours se réorganisent avec une durée moindre liée à une perte de temps avec des devoirs qui ne sont plus faits à domicile. Les copies rédigées avec de l'IA sont répétitives, redondantes, et impersonnelles. Dans certains établissements les élèves s'exposent à des conseils de discipline. L'utilisation de ChatGPT reste difficile à prouver, même si le style d'écriture est rempli de fausse profondeur intellectuelle. Les copier-coller étaient plus faciles à repérer car on pouvait identifier les sources. Maintenant nous sommes rentrés dans l'ère du soupçon. Le ministère a un temps de retard sur l'évolution de la technologie. Les enseignants sont encouragés à son utilisation.

« L'IA BOULVERSE L'APPRENTISSAGE DE LA CONNAISSANCE »

Dès lors on peut se poser la question sur la tentation d'augmenter la productivité par la machine dans un domaine qui y avait échappé jusqu'à maintenant. Ce n'est pas l'éducation par le numérique mais pour le numérique.

Quelques articles sur l'IA :

- L'IA provoque une vague mondiale de suppressions d'emplois
- Recruter avec l'IA : levier d'inclusion ou risque de discrimination ?
- La grande illusion des gains de productivité technologiques (IA comprise)
- L'IA en entreprise : « Une chaîne de responsabilités juridiquement floue »
- IA : un assistant conversationnel lancé avec Mistral AI pour équiper 10 000 agents de la Fonction publique
- 8% des Français utilisent l'IA pour s'informer : Jeunes, urbains mais pas forcément CSP+

EFFECTIF ET M²

Depuis la fameuse note de madame BORNE sur la rationalisation des m² des services publics France Travail l'applique à la lettre dans les nouveaux projets immobiliers. Réduction des m² et des bureaux de réceptions, fusion de sites qui, évidemment, font peser un danger permanent sur les effectifs. Les exemples sont nombreux : fusion Istres-Miramas, mise à disposition de salle par le site de la Belle de Mai pour des formations de niveau 2, relogement de Cagnes sur mer avec 200 m² de moins... A part une trentaine de CDisations pour l'année 2025 la période n'est pas à l'embauche de personnel supplémentaire pour faire face à l'augmentation des usagers, surtout avec les publics RSA dont l'inscription est devenue obligatoire.



A cela s'ajoute la suppression d'encadrants partout où cela est possible. Les postes de directeur adjoint sont ciblés. Les structures sont également dans l'obligation de supprimer des postes. Il apparaît clairement qu'il y a un lien évident entre les m2 et la réduction des effectifs.

AIDE D'ÉTAT AUX ENTREPRISES :

les aides d'état aux entreprises ne sont pas nouvelles. C'est la philosophie générale qui, en dix ans, a complètement changé. A la base elles sont créées pour permettre aux demandeurs d'emplois d'insérer le marché du travail plus facilement avec différents niveaux d'aide. C'était un outil, certes, impartial mais, qui nous permettait de d'avoir un rôle sur son utilisation tout en étant vigilant sur les effets d'aubaine. Les petites et grosses entreprises pouvaient en bénéficier, ce qui n'est plus le cas maintenant.

Une commission parlementaire a commencé par voir que les plus grands consommateurs de ces aides sont les grosses entreprises. Le chiffrage a été très difficile à réaliser. L'inspection des finances donne une fourchette entre 170 et 250 milliards d'euros. La Directrice Générale adjointe au Trésor avoue l'incapacité des services de l'état d'avoir une vision globale des mécanismes d'aide aux grandes entreprises. Il est vrai que la commission d'enquête en a dénombré 2267 sans compter les possibilités mises en place par les collectivités locales. Aides directes, subventions, aides fiscales, exonérations des cotisations patronales...



Tout cela se traduit par des pertes de recettes dont le budget aurait grand besoin. Résultat pendant les auditions des PDG ont déclaré « on nous a versé directement de l'argent et on ne nous a jamais rien demandé, il n'y a jamais eu aucun contrôle.

Prenons comme 1^{er} exemple Michelin : perçoit 65 millions de l'état, fait l'acquisition de 8 machines dont 6 pour des sites hors métropoles, dans la foulée 1254 salariés sont virés des usines de Cholet et Vannes. 2nd Le milliard de Sanofi, 3000 postes supprimés. 3^{ème} 500 millions pour STMicroelectronics qui supprime 1000 postes. La liste est hallucinante et n'est malheureusement pas exhaustive. Vouloir



intervenir et réguler le marché du travail est une chose mais distribuer des sommes farfelues sans aucune contrepartie c'est, à terme, l'effondrement de la société qui doit investir sur l'éducation, la santé, les services publics, la recherche, l'écologie...

Il est grand temps que le braquage s'arrête !

grève	écoutte	SERVICE PUBLIC
démocratie	construire	métiers
Conseil SALAIRE	mutualisation	
effectif	VOTE lutte	PROMOTION
solidarité		négociation
USAGERS	transparence	défense
PLACEMENT		disponibilité
dialogue	PACA	CSE ASC
COLLECTIF	protection RECOURS	INFORMER
	partager	indemnisation
	Mutuelle	CONDITIONS DE TRAVAIL
		NAO
		EGALITE



TAXE ZUCMANN

Dans un pays fracturé, rares sont les personnalités qui arrivent à avoir des sondages largement majoritaires dans l'opinion sur une proposition (86% pour). L'idée part d'un constat. Les grosses fortunes dont les 500 plus hautes représentent 42% du PIB contre 6% il y a trente ans. **Mieux l'impôt devient dégressif dès qu'on rejoint les 0,1% des plus aisés.** Ce système très inspiré du modèle américain favorise l'injustice fiscale. A l'époque d'Obama, un milliardaire (Warren Buffet) déclare qu'il paye moins d'impôt que sa secrétaire. Donc quand un économiste propose de taxer les plus riches de 2% (à partir de 100 millions d'euros) quoi de plus naturel d'avoir une large majorité de l'opinion d'accord surtout à un moment où on demande de plus en plus de sacrifices. Une telle mesure rapporterait plus de 20 milliards. Ce n'est évidemment pas sans soulever des réactions : traité de gauchiste selon Bernard Arnault, attaqué par la ministre des comptes publics, par le patronat et tous « les sauvent les riches » du pays. Ils oublient que ZUCMAN a enseigné à l'université américaine de Berkeley et a reçu un prix de meilleur économiste en 2018. Malgré tout la bataille de l'opinion est gagnée. L'idée de la taxe portée par la gauche devient le sparadrap du capitaine Haddock dont les opposants pourront difficilement se débarrasser, les adhérents de ces partis étant majoritairement pour.



PLATEFORME INTERNET :

« SANS VÉRITABLE CONTRÔLE LES USAGERS DEVIENT DES PROIES FACILES »

La liste des effets négatifs et des faits divers n'arrête pas de s'allonger. A priori les ravages sont énormes, sur les adolescents. Evidemment la responsabilité non assumée sur les contenus problématiques conduit à penser à des moyens de contrôle et une vigilance sur les phénomènes qu'elles engendrent et ça à tous les âges (dépression, suicide...) Sur la régulation l'Europe a créé le Digital Service Acte. Mais c'est une structure qui doit s'adapter en permanence aux évolutions plutôt que de prendre un air surpris quand une plateforme australienne peut diffuser des images horribles de torture sur un individu consentant avec des internautes qui payent pour en voir toujours plus. Si internet doit rester un espace de liberté comme un média classique il doit y avoir des instances de régulation plus efficaces que celles existant déjà pour le dark web. Cela devient urgent !

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES : VALEURS DE JUSTICE SOCIALE, ACCÈS ÉLARGI À LA CULTURE ET AUX LOISIRS ET PRAGMATISME

Pour rappel le budget des ASC en région PACA s'est établi en 2024 à **4 372 681 €** correspondant à **2,5% de la masse salariale**.

Les dépenses financent les prestations individuelles (Forfait SLCV, Aide aux vacances...) et les prestations collectives (Voyages, locations, weekends, journées, billetterie...) Le plus gros budget (3 872 671€) sert à financer les prestations individuelles (SLCV Adultes et Enfants, ACF Adultes et Enfants et l'aide à la garde d'enfants, Chèques-vacances et coupons Sport).

Une partie de ces remboursements se fait sous forme d'un forfait fixe identique pour tous et une autre partie est calculée en fonction d'un coefficient familial qui va de 20% à 70% selon les revenus du foyer.

La FSU Emploi défend et revendique l'utilisation du coefficient familial depuis toujours et la région PACA est la seule région en France à appliquer encore cette méthode, nous considérons en effet que l'accent doit être mis sur les foyers les plus précaires dans l'accès aux voyages, aux loisirs et à la culture.



THEATRE SPECTACLE HUMOUR MUSIQUE

En dehors des prestations individuelles, 500 000€ servent à proposer des activités collectives.

Et l'éventail est large puisqu'il comprend des voyages, colonies pour les enfants, locations d'appartements ou Mobil homes, arbres de Noël et bien évidemment un large choix de billetterie et de journées à thème sur l'ensemble de la région... Certaines activités sont même de gros succès et nous rajoutons des places chaque fois que cela est possible afin de permettre à tous de participer à ces moments de convivialité (Parc Spirou par exemple avec 635 participants ce 1^{er} Novembre !!)

Pour autant et il faut le rappeler, les ASC ne sont pas un complément de revenu, leur but est bien de donner un accès le plus large possible et le plus accessible possible à la culture et aux loisirs, la FSU Emploi se battra toujours pour de vraies augmentations de salaire.

L'ÉTUDE ADEME-ARCEP publiée en 2020 indi-

quait que le numérique représentait 2,5% de l'empreinte carbone de la France, soit l'équivalent du secteur des déchets. La mise à jour de cette étude par l'ADEME en 2024 montre que le numérique représente désormais 4,4% de l'empreinte carbone nationale. Cette hausse s'explique principalement par un biais méthodologique : la prise en compte des impacts des data centers à l'étranger, utilisés pour des usages en France, ainsi que par l'augmentation de leur nombre et de leur puissance. Cette hausse va très probablement se poursuivre - en particulier du fait de l'IA générative.

Les chiffres du numérique en France

Le numérique représente 4,4 % de l'empreinte carbone du pays en 2022, soit 29,5 MtCO₂e de GES émises en 2022. Soit un peu moins que les émissions totales du secteur des poids lourds.

- 50 % de l'impact carbone du numérique sont liés à la fabrication et au fonctionnement des terminaux (téléviseurs, ordinateurs, smartphones...).
- **46% aux centres de données (contre 16% estimé en 2022).**



Baffo

4% aux réseaux.

L'impact des data centers en forte hausse

Les Data center représentent 46% de l'empreinte carbone liée au numérique. Cette empreinte est causée à l'utilisation de services numériques, comme les moteurs de recherche, le cloud, les vidéos à la demande, les réseaux sociaux, l'IA et autres usages.

Pourquoi une forte augmentation par rapport à 2020 (16%) :

- Lors de la première version de l'étude, seuls les data centers implantés en France avaient été pris en compte ; or, une partie importante de nos usages (53 %) est hébergée à l'étranger ;

- Depuis cette première étude, de nouveaux centres de données ont été mis en service entre les deux études. Et ce n'est pas fini....



REFORME DE LA RETRAITE:

Bien malin celui qui peut envisager son départ dans la sérénité au moment ou sous la pression syndicale, le gouvernement envisage la suspension jusqu'en 2028.

Voilà ce que prévoyait la réforme imposée par le 49,3

Âge de départ à la retraite: avant et après la réforme

Âge légal de départ repoussé de 62 ans à 64 ans.

Je suis né...	Âge de départ à la retraite avant la réforme	Âge de départ à la retraite avec la réforme	Date d'application de la réforme
... le 31 août 1961 ou avant		62 ans	Non applicable
... entre le 1 ^{er} sept. et le 31 déc. 1961		62 ans et 3 mois	2^e semestre 2023
... en 1962		62 ans et 6 mois	2024
... en 1963		62 ans et 9 mois	2025
... en 1964	62 ans	63 ans	2026
... en 1965		63 ans et 3 mois	2027
... en 1966		63 ans et 6 mois	2028
... en 1967		63 ans et 9 mois	2029
... en 1968 ou après		64 ans	2030

VISACTU

Rien n'est réglé mais la réflexion continue:

Retraite par capitalisation

Retraite par point

Fond de pension...

Toutes ses pistes de réflexions font abstraction de recherche de nouveau financement autre que le simple salarié. **Alors qu'en 1960, nous comptions 4,1 actifs pour 1 retraité, puis en 2020, 2 actifs pour 1 retraité, aujourd'hui, il n'y a plus qu'1,7 actif par retraité.** Le déficit du système de retraites est estimé à 13,5 milliards d'euros en 2030. Syndicalement nous sommes opposé comme en rêve certain à la suppression du système par répartition. En effet la liste des fonds de pensions qui ont laissé les retraités démunis suite à des mauvais placement boursier n'en finit plus. Ainsi par exemple, Bloomberg rapporte que les rendements ayant servi aux calculs des pensions de gros fonds de pensions de fonctionnaires texans et californiens étaient totalement déconnectés des performances réels de ces fonds, et que la chute des marchés consécutive à la crise n'a fait qu'aggraver la situation : certains envisageaient un rendement de 8% par an quand ils ont fait 2,6% en moyenne sur 10 ans (fond des enseignants du Texas)...

Le résultat est que tous les états fédérés, absolument tous, ont un système de pensions de leurs fonctionnaires insuffisamment provisionné. Il est à noter que quelques grandes sociétés privées ont été dans la même situation, et ont le plus souvent fait faillite - cas des grandes compagnies aériennes-, ou ont dû arracher à leur syndicats des mutations importantes du système, et notamment un passage de systèmes à prestations défini à un système à cotisations défini sans obligation de résultats. Sans oublier General Motors, plombé par le déficit abyssal de son fonds de pension, et sauvé par le contribuable américain. Sans aucune garantie c'est le désastre social assuré. Toutes ses réflexions sont à l'ordre du jour et **tous les syndicats restent mobilisés.**



EN BREF

LOI DUPLOMB : Non à la Loi Duplomb — Pour la santé, la sécurité, l'intelligence collective.

Tel est le titre de la pétition lancée par une étudiante de 23 ans qui a recueilli plus de deux millions de signatures sur un site gouvernemental qui garantit la véracité des signatures. De fait le gouvernement a reculé. Cette loi entendait répondre aux demandes de filières agricoles. Des dispositions, censurées par le Conseil constitutionnel, ouvraient la possibilité de réautorisier un insecticide néonicotinoïde, l'acétamipride. D'autres dispositions portent sur les projets d'élevage et de bassines agricoles et les contrôles de l'Office français de la biodiversité. Le Conseil constitutionnel a jugé conforme la procédure d'adoption de la loi (motion de rejet préalable déposée, à l'Assemblée nationale, par le rapporteur de la proposition de loi). Le Conseil a, en revanche, censuré les dispositions qui permettaient de déroger à l'interdiction des produits phytopharmaceutiques contenant des néonicotinoïdes. Il a formulé deux réserves d'interprétation sur les dispositions relatives aux ouvrages de stockage d'eau. Si la victoire est modeste elle démontre que la mobilisation des citoyens peut faire reculer les besoins des lobbyings sur des politiques productivistes qui se percutent inexorablement avec l'environnement.



SARKOZY, CRIME ET CHÂTIMENT.

SON CRIME ?



Après plus de 10 ans de procédure le verdict est tombé avec un mandat de dépôt et donc incarcération à la prison de la santé. Certes il est rare qu'un ancien président de la république en arrive à cette situation. Immédiatement une avalanche de pression, menace, et de soutien appuyé en faveur du forçat est tombée. On peut imaginer que les juges ont un sacré dossier pour procéder à une telle condamnation. Il reste une possibilité d'appel. On peut se réjouir sur le fait que cette décision renforce la démocratie et la justice dans une époque où ses piliers sont attaqués en permanence. D'autre procédures sont en cours sur des personnages peu scrupuleux et donneurs de leçon. Ministre de la culture, chef de partie... Si les peines sont lourdes, elles sont à la hauteur des forfaits commis.

GÉNÉRATION Z :

Maroc, Indonésie, Madagascar, Népal, Pérou.... Partout la jeunesse née à l'orée de ce millénaire se révolte avec un point commun. L'injustice, la corruption, et l'arrogance de la classe dirigeante, sont en ligne de mire des manifestations décuplées par les réseaux sociaux. Au Maroc, la cible principale est le premier ministre rendu responsable de la faillite des services publics. Les mêmes causes produisent les mêmes effets à Madagascar. Pour l'heure l'armée se substitue au président en fuite depuis octobre. C'est un message fort que cette jeunesse envoie aux despotes d'Asie, d'Afrique, ou d'ailleurs.

AMAZON : Amazon licencie 14 000 salariés pour ses investissements en IA.

Le géant américain Amazon annonce la suppression de 14 000 postes dans ses effectifs « corporate », dans le cadre d'une large restructuration motivée par l'accélération de ses projets en intelligence artificielle. Les effets IA se précisent. Des milliers d'autres licenciements seraient à anticiper dans les mois qui viennent.



75 av William Booth,
13012 Marseille

Téléphone : 06 71 98 64 19



Rédacteur en Chef:
Eric Almagro

Téléphone : 06 71 98 64 19

Ce numéro est réalisé par le comité de rédaction FSU emploi PACA



RETROUVEZ NOUS
SUR LE WEB :

WWW.FSU-EMPLOI-PACA.FR

A BIENTÔT POUR UN NOUVEAU
NUMÉRO.

UN PEU D'HUMOUR...



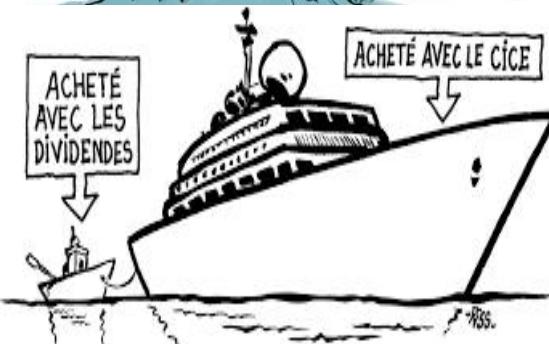
MASTER CLASS «DÉZINGAGE DU SERVICE PUBLIC»



À QUI PROFITE LA CRISE ?
DASSAULT, AIR LIQUIDE, TELEPERFORMANCE...
...PALMARES DES PATRONS DU CAC 40



GRAND BAZAR D'AUTOMNE



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
ET SES COÛTS...



BAUER.